

# LA VOIX DU CLUB

## Juin 2021

Une réunion est prévue le **lundi 14 juin à 9 h** qui regroupera 14 personnes (obligation de jauge !) avec présence peut-être de Yves Garnier. Le but de cette réunion est de fixer la date de la Réunion de Rentrée et de parcourir les questions qui se posent pour une reprise d'activités en septembre.

«La Voix du Club est l'outil principal de communication mais elle ne paraît qu'une fois par trimestre et de ce fait les informations qu'elle contient sont, au bout d'un certain temps, un peu "périmées". Les mails remédient en partie à ce problème mais comme certains ont des soucis de messagerie ou changent d'adresse en cours d'année, les informations passent mal.

Le blog est là pour pallier ces problèmes ; les informations y sont mises à jour dès qu'une modification est signalée. Elles restent présentes longtemps mais il faut que vous pensiez à aller le consulter (<http://clubmgenroanne.hautefort.com/>)».

Armand Coutant

**N'oubliez pas de signaler à Armand ([vdclub@gmail.com](mailto:vdclub@gmail.com)) vos changements d'adresse mail et les modifications d'information à mettre à jour dans le blog !**

### AUX RESPONSABLES D'ATELIERS

Pour le Club, comme pour beaucoup d'autres, la saison 2020-2021 fut particulière. Les participations encaissées en septembre 2020 ont représenté 4 110 €, soit 70 % de ce qu'elles représentaient l'année d'avant, c'est à dire 5 730 €.

Il y a donc malgré tout une possibilité d'effectuer des dépenses pour les ateliers et il serait bien que les achats soient réalisés **avant septembre 2021**.

Je vous propose donc le principe suivant : c'est de dépenser pour chaque atelier 70 % des sommes qui étaient prévues au budget prévisionnel. Par exemple, un atelier qui avait 100 € inscrits au budget prévisionnel ne pourra dépenser que 70 €. Dans la liste ci-dessous, vous trouverez la somme affectée à votre atelier (elle représente 70 % de la somme inscrite au prévisionnel). *Le principe du remboursement des factures que vous me transmettez reste le même qu'auparavant.*

➤ Aquarelle.....	70 €	Lecture .....	105 €
➤ Bibliothèque.....	420 €	Marches.....	10 €
➤ Broderie.....	10 €	Patchwork.....	280 €
➤ Calligraphie.....	35 €	Peinture sur bois.....	105 €
➤ Chorale.....	140 €	Peinture sur porcelaine. .	140 €
➤ Couture.....	10 €	Philatélie.....	70 €
➤ Danses folkloriques.....	35 €	Pilates.....	175 €
➤ Écriture.....	35 €	Qi gong.....	35 €
➤ Encadrement.....	175 €	Reliure.....	315 €
➤ Généalogie.....	10 €	Scrapbooking.....	315 €
➤ Informatique.....	140 €	Tennis de table.....	10 €
➤ Jeux de société.....	35 €	Vidéo.....	140 €

TOTAL : 2 815 €

Pour les ateliers qui avaient 10 € au prévisionnel, le montant n'a pas été modifié.

Le coordinateur financier



## BONHEUR DES HALLES

Après une trop longue parenthèse, le cinéma les halles rouvre ses portes ce mercredi 19 mai. C'est un peu compliqué d'envisager une journée du "bonheur des halles" pour cette fin de printemps, les restaurants ne sont pas encore ouverts, je vous passe les questions de jauge, de respect des mesures barrière etc... Sans parler que l'accès aux films n'est pas simple, les distributeurs étant sur le grill pour cette renaissance...

Il nous faudrait peut-être envisager de moderniser la formule : un film du répertoire / un repas au restaurant / un film dans l'actualité des sorties.

Pour toutes ces raisons je vous propose de dater nos retrouvailles pour le **vendredi 8 octobre**, dans la formule que nous connaissons **10 h premier film** présenté et suivi d'un échange après la projection / repas au restaurant pour ceux qui le désirent / deuxième film également présenté et suivi d'un échange. Pour rappel, on peut n'assister à la projection que d'un seul film, le restaurant est à la décision de chacun. Nous profiterons de cette première journée pour envisager l'avenir du bonheur des halles et les formules possibles. Pensez-y, faites-nous part de vos propositions par mail ou tel, nous vous ferons part des nôtres.

*Bien entendu vous le savez tout ceci est conditionné à l'évolution de la situation. Croisons les doigts.*

*Charles Gaubert*



## LE COIN DES ATELIERS

	Responsables	Dates de reprise
AQUARELLE	Jacques Zerr	jeudi 16 septembre
ECRITURE	Michelle Gilles	jeudi 23 septembre
CALLIGRAPHIE	Jocelyne Botelle et Brigitte Verdier	vendredi 1er octobre
LECTURE	Jean-Claude Périssé	vendredi 8 octobre



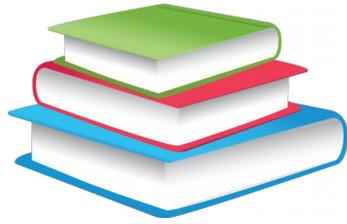
## ATELIER INFORMATIQUE

L'informatique est dépendante de l'ouverture de la salle de l'Association Culturelle de VOUGY.

Normalement nous devrions pouvoir reprendre nos activités **début octobre 2021** si la municipalité de Vougy a mis au point un protocole sécurisé d'usage de cette salle.

Une enquête informatique vous parviendra courant septembre pour que vous puissiez vous inscrire aux thèmes proposés. Nous travaillerons essentiellement sur l'informatique photographique de la prise de vue à la création d'images de diaporamas et d'albums.

*Armand Coutant*



## ATELIER LECTURE

La rentrée de septembre n'ayant pas eu lieu, nous avons poursuivi le mode d'animation que nous avons inauguré par force lors du premier confinement.

Nous avons donc bâti un sujet d'étude pour lequel nous avons envoyé un certain nombre de «textes choisis» accompagnés de documents complémentaires : textes, peintures, musique, accessibles sur internet.

Comme «en présentiel», chaque envoi est accompagné d'un commentaire d'orientation de lecture ou d'une synthèse destinés soit à en permettre l'approche pour les collègues peu familiarisés avec la critique littéraire ou philosophique, soit à inaugurer un échange de vues, un débat, une discussion, d'autres propositions (les non-littéraires et non-philosophes de formation sont précieux à cet égard).

Mais on peut aussi se limiter à la lecture et aux illustrations ou auditions, comme pour une simple «lecture plaisir» ou «lecture curiosité» : il n'y a pas d'évaluation notée !

Il y a simplement une invitation à participer et à faire des propositions, par exemple d'une œuvre, d'un thème, d'un courant de pensée, voire d'une fantaisie distrayante. Nos collègues de l'atelier d'écriture ou de Bibliothèque (c'est-à-dire de lecture de parutions plus récentes) sont fortement pressentis naturellement.

Cette année, nous avons opté pour la (re)lecture d'une œuvre classique : «le Roman de Renart», version originale non édulcorée (mais traduite en français moderne). Sur huit séances, nous avons vu quel système de valeurs populaires «éternelles» était en jeu : pas très moral et fortement contesté par l'ordre régnant, prônant ruse et tromperie, volontiers machiste, mais irrespectueux et frondeur. Ces caractères se retrouvent chez La Fontaine, Perrault, Voltaire, et beaucoup d'écrivains observateurs critiques de notre société, parfois provocateurs.

Nous avons ensuite proposé la relecture des écrivains «Symbolistes», pour la plupart poètes, de Baudelaire à Valéry en passant par Verlaine, Lautréamont, Mallarmé... ce qui nous a occupés 23 séances et nous a permis de dégager les bases de la «Modernité».

Habituellement, nous consacrons une séance de 2h1/2 un vendredi matin par mois pour présenter une œuvre ou un auteur, ou un thème, un courant littéraire ou autre, nous verrons bien comment se profilera la rentrée.

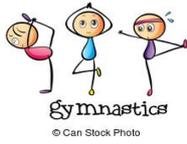
Nous organiserons (peut-être !) cela lors d'une séance de démarrage le **vendredi 24 septembre à 10 h 30** au local du Club. Si vous êtes susceptibles d'être intéressés, notez la date et venez sans préjugés ni arrière pensées, l'atelier est ce que vous le faites.

*Jean-Claude PERISSE*

## CHORALE

«Si tout se passe bien, la chorale reprendra ses répétitions le **vendredi 8 octobre**»

*Paul Lacroix, en accord avec Rolande Girin*



## GYMNASTIQUE et PILATES

«Vivement la rentrée de septembre afin que nous puissions nous retrouver !!...»

Si tout va bien, les cours de **gymnastique** reprendront le **mercredi 8 septembre** au **gymnase Fontquentin de 9 h 30 à 10 h 30**

**Pilates** le **jeudi 9 septembre** à la **salle d'évolution** du **Club**, soit à **9 h**, ou à **10 h**, ou à **11 h**

La fiche d'inscription, ci-dessous, accompagnée du ou des chèques sont à faire parvenir **courant juillet** à la responsable : Michelle Maison 596 rue Féchet 42120 PERREUX Tel : 04 77 62 86 55

- 1 chèque de 45 € pour la gymnastique
- 2 chèques de 60 € pour le pilates

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **2F OPEN JS 42**

### INSCRIPTION GYMNASTIQUE ET /OU PILATES

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Adresse mail \_\_\_\_\_

Gymnastique

Pilates

*cochez la ou les cases vous concernant*

Chèque de 45 € pour les cours de gymnastique

2 chèques de 60 € pour les cours de pilates

Chèque de 21 € accompagné du certificat médical (licence 2F OPEN)



## QI GONG et SOPHROLOGIE

Les séances ont lieu au siège du Club, dans la salle d'évolution, le **mardi en alternance tous les 15 jours**. Pour la sophrologie, il y a une autre séance le **vendredi**, la semaine où il n'y a pas sophro le mardi.

### QI GONG

mardi 1er groupe : 8 h 30 à 9 h 40

mardi 2e groupe : 9 h 50 à 11 h

**Reprise probable le mardi 28 septembre. Coût : 20 €**

### SOPHROLOGIE

mardi 1er groupe : 8 h 30 à 9 h 45

mardi 2e groupe : 10 h à 11 h 15

vendredi : 9 h à 10 h 30

*Il est possible de s'inscrire au groupe du mardi et à celui du vendredi. Le contenu des séances est différent.*

**Reprise probable le mardi 21 septembre et le vendredi 1<sup>er</sup> octobre.** Coût : 60 euros à régler au mois d'octobre.

S'inscrire sur le formulaire informatique, ou en cas d'impossibilité, sur papier.

Pour tout renseignement complémentaire, téléphonez à René FRERY 04 77 71 46 71 ou à Claudie BREGERE 06 75 14 63 96



## MARCHES du GROUPE 1

Reprise **lundi 6 septembre à Crozet**, RV au parking en haut du village

*À confirmer début septembre, sur le blog, ou par mail pour ceux dont j'ai l'adresse.*

*Difficile d'être sûr de quoi que ce soit, par les temps qui courent !!!*

*Maryse*

## MARCHES du GROUPE 2

Rendez-vous les lundis à 14 h pour une marche de 7 à 9 km

Responsables : Suzanne PAIRE

Tel 04 77 64 56 92 et 07 81 89 58 16

Jeannine CLAUZEL

Tel 04 77 72 91 95 et 07 81 87 26 00

Reprise : **lundi 13 septembre 2021 à LA LOGE DES GARDES**

*Si les conditions sanitaires le permettent !*



## MARCHE NORDIQUE

Pour la marche nordique la reprise se fait habituellement **début octobre**. Une enquête informatique vous permettra de vous inscrire courant septembre.

Nous ferons nos séances à partir des différents lieux habituels de la Côte Roannaise, vers Villerest, St Jean St Maurice, les bords de Loire ou vers la Bénisson-Dieu.

La possession de bâtons adaptés est un confort supplémentaire.

Les séances durent entre 1 h 30 et 2 h **les mercredis** et sont construites avec une séance d'échauffement spécifique, une partie principale de marche nordique et se terminent par un retour au calme et des étirements pour éviter les courbatures.



## VÉLO COURT

Cette activité est ouverte aux VTT, VTC, VAE, sur chemins et petites routes peu fréquentées, sur des distances d'une trentaine de km environ.

Responsable : Jacques Gatignol, Tél : 06 03 08 44 51 [jacques.gatignol@orange.fr](mailto:jacques.gatignol@orange.fr)

**Reprise le vendredi 3 septembre à 14 h**

N'oubliez pas de vous inscrire aux activités, soit sur le fichier informatique qui sera sur le blog, soit à l'aide du tableau figurant page 10, avant le **31 juillet prochain**.



## **VOYAGES et SORTIES PRÉVUS**

**Report de la journée de fin d'année au CABARET DE RENAISSANCE :**

Prévue le jeudi 24 juin 2021, elle est reportée au jeudi 23 juin 2022

**Découverte jurassienne et rando du 6 au 11 septembre 2021 : 6 jours/5 nuits.**  
Organisée par «Et si on parlait». *Réservations closes depuis le 31/05 - 28 personnes inscrites.*

### **Remboursement séjour Thalasso à La Grande Motte**

Après de multiples rebondissements et attentes, nous allons être remboursés des acomptes versés à Belambra (ce n'était pas évident en ce qui concernait la balnéothérapie). Mais, en application de l'ordonnance du 25 mars 2020, le remboursement peut se faire à l'issue d'un délai de 18 mois après la date d'annulation (28/05/2020).

Nous serons donc remboursés à partir du 28/11/2021. Le temps à Colette d'encaisser le chèque global et de nous envoyer nos chèques.

Désolées pour toutes ces péripéties indépendantes de notre volonté.

A bientôt le plaisir de vous revoir et en bonne forme.

*Amicalement Monique+Dany+Colette*

### **Séjour neige à Serre Chevalier en janvier 2022**

Séjour neige à Serre Chevalier, prévu du **dimanche 16 au samedi 22 janvier 2022**.

Ski de piste, ski de fond, raquettes mais aussi détente, tourisme.

*Proposé par Jeannine Siterre et Simone Pivot.*

**Hébergement** : Club Vacances Bleues «Les Alpes d'Azur» à La Salle Les Alpes 05240, avec piscine couverte, sauna, hammam, musculation. Tarif approximatif : 490 €/personne (pension complète + taxe de séjour + assurance annulation).

*Il reste des places disponibles.* Nous acceptons encore de nouvelles inscriptions (renvoyer le bulletin d'inscription en page 9, **dès que possible**, afin que nous puissions réserver des chambres supplémentaires.

Pour finaliser votre inscription, merci d'envoyer **un chèque de 200 €** (à l'ordre de 2F OPEN JS 42) **avant la date butoir du 15 août.**

à Colette Girin  
Le Barquet  
42430 CHAUSSETERRE

Les personnes qui n'ont jamais participé à ces séjours neige et qui désirent plus d'informations sur ce séjour (organisation, déroulement etc...) peuvent nous contacter.

Jeannine Siterre 06 17 23 39 07 [je.site4211@orange.fr](mailto:je.site4211@orange.fr)  
Simone Pivot 06 81 39 03 46 [simone.pivot@gmail.com](mailto:simone.pivot@gmail.com)

### **Voyage en Andalousie**

Le voyage en Andalousie prévu en mai 2021 sera reporté en mai 2022, (période la plus souhaitée lors du sondage précédent), **vraisemblablement du 7 au 14 mai 2022.**

Afin de bien connaître vos décisions, nous vous proposons un nouveau sondage en page 9.

**Toutes** les personnes intéressées (même si vous avez déjà répondu au 1er sondage) sont priées de retourner le document de la page 9 **avant mi-juillet.**

Les inscriptions définitives se feront en septembre.

Voyage organisé par Arts et Vie : «Andalousie découverte» Tarif approximatif : 1 600 € par personne.

### **Voyage à St Pétersbourg**

«Le séjour à Saint-Pétersbourg n'est pas reprogrammé pour le moment. Nous en reparlerons à la rentrée de Septembre. Bonnes vacances» *Simone Pivot*

## 2FOPEN JS 42

### Les jours meilleurs arrivent

Nous allons pouvoir nous retrouver au sein de notre club et pratiquer avec tous les gestes barrières habituels.

Aussi, dès à présent pour préparer la nouvelle saison sportive, pensez à demander un certificat médical, nécessaire cette année pour toute demande de licence.

Je vous invite aussi à lire sur le blog du Club ce texte intitulé : «*explication de la convention et rapprochement 2FOPEN JS /MGEN* ». Sans vouloir relancer une polémique, la lecture apporte toutes les informations nécessaires.

### Appel à candidature

Notre trésorier, J.P. Cartier a effectué les 3 ans pour lesquels il s'était porté candidat. Il serait dommage que sans trésorier, le Comité soit dissout. Candidate ou candidat, un courriel de votre part à [thgrosunsa@yahoo.fr](mailto:thgrosunsa@yahoo.fr) me suffira comme acte de candidature.

Je compte sur vous !

### Assemblée Générale 2021 de la 2FOPEN JS 42

L'Assemblée Générale de la 2FOPEN JS 42 aura lieu le **jeudi 7 octobre 2021**

**salle Bonnefille, 12 avenue de Paris à Roanne.**

**de 14 à 15 heures**, Assemblée Générale Ordinaire :

Rapport moral, rapport financier, achat des licences et certificats médicaux ; actualités nationales ; élection du nouveau bureau et questions diverses.

Si le quorum n'est pas atteint, il y aura une Assemblée Générale Extraordinaire de 15 h à 16 h.

Rappel : pendant ce temps de présence, les licences seront prises pour la saison 2021/2022 avec **règlement et certificat médical pour toute demande de licence cette année.**

**Le tarif de la licence**, pour l'antenne de Roanne, reste inchangé à 21 €.

**Cocher, sur la fiche de demande de licence, la case «licence 27 € » tout d'abord puis remplir l'ordre du chèque à 2FOPEN JS 42, au tarif de 21 €.**

**Ne rien modifier sur la fiche de demande. Adulte non adhérent MGEN : licence à 39 €**

Nous terminerons par un verre de l'amitié.

**Il y aura aussi un stand 2FOPEN JS 42 lors de la réunion de rentrée du Club**, dont la date reste à déterminer.

*Bon été à chacune et chacun.*

## INSCRIPTION au séjour neige de janvier 2022

Je suis intéressé(e) par le séjour neige

Nom..... Prénom..... Nombre.....

Adresse.....

Téléphone fixe ..... Portable.....

Adresse mail \_\_\_\_\_

Chambre individuelle : OUI  NON

Activités choisies : ski de piste  ski de fond  raquettes

Renvoyer ce bulletin d'inscription à :

Jeannine SITERRE 6, rue du Moulin Populle 42300 ROANNE

06 17 23 39 07

[je.site4211@orange.fr](mailto:je.site4211@orange.fr)

ou

Simone PIVOT 35 rue des tanneries 42300 ROANNE

06 81 39 03 46

[simone.pivot@gmail.com](mailto:simone.pivot@gmail.com)

✂-----

### BULLETIN de SONDAGE pour Le VOYAGE en ANDALOUSIE

Je suis intéressé(e) par le voyage en Andalousie.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Nombre \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

N° tel \_\_\_\_\_ N° de portable \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_

Renvoyez ce bulletin à :

Jeannine SITERRE 6 rue du Moulin Populle 42300 ROANNE

[je.site4211@orange.fr](mailto:je.site4211@orange.fr)

Tél. 06 17 23 39 07

ou, Simone PIVOT 35 rue des Tanneries 42300 ROANNE

[simone.pivot@gmail.com](mailto:simone.pivot@gmail.com)

Tél. 06 81 39 03 46

**Club Santé Séniors MGEN de ROANNE – 2FOPEN-JS**  
**INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS pour l'année 2021-2022**

Monsieur \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Madame \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Tel fixe \_\_\_\_\_

Tel portable \_\_\_\_\_ Adresse mail pour envois de la VDC \_\_\_\_\_

Nouvel Adhérent  Déjà Adhérent

Adhérent mais avec modification des informations

**Bulletin d'inscription à retourner avant le 31 juillet 2021 à Gérard Luminet**  
**3 quai Commandant de Fourcauld 42300 Roanne – 04 77 68 15 16**

		Activités nécessitant la licence 2FOPEN-JS + certificat médical obligatoire			Activités ne nécessitant pas de licence 2FOPEN-JS
Madame	Monsieur		Madame	Monsieur	
		Aquagym du mardi au Nauticum			Aquarelle
		Aquagym du jeudi au Nauticum			Broderie
		Danse folklorique			Calligraphie
		Gymnastique d'entretien			Chorale
		Marche 1			Cinéma Halles Charlieu
		Marche 2			Ecriture
		Marche nordique			Encadrement du mardi
		Natation au Nauticum			Encadrement du vendredi
		Pétanque			Généalogie
		Pilates 1 <sup>er</sup> cours			Informatique à Vougy
		Pilates 2 <sup>e</sup> cours			Jeux de société
		Pilates 3 <sup>e</sup> cours			Lecture et Bibliothèque
		Qi gong 1 <sup>er</sup> groupe			Patchwork
		Qi gong 2 <sup>e</sup> groupe			Peinture sur bois
		Sophrologie 1 <sup>er</sup> groupe			Peinture sur porcelaine
		Sophrologie 2 <sup>e</sup> groupe			Philatélie
		Sophrologie du vendredi			Reliure du mardi
		Tennis de table			Reliure du jeudi
		Vélo court			Scrapbooking
		Vélo long			Vidéo



**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION  
à la pratique sportive en loisirs et en compétitions**

Je soussigné(e), Docteur.....

**Certifie avoir examiné ce jour**

Mme, M.....

Né(e) le : .....

**Et n’avoir constaté, AUCUN SIGNE CLINIQUE APPARENT CONTRE-INDIQUANT LA PRATIQUE SPORTIVE DE :**

Ⓟ .....

.

Ⓟ .....

.

**Remarques restrictives éventuelles :**

.....

Pour les sports particuliers (plongée, parachutisme), il faudra se référer à la législation en vigueur dans la fédération concernée.

REMARQUES

Le Code du Sport impose la présentation préalable d’un certificat médical **AVANT** la délivrance d’une licence sportive conformément aux articles l231-2, l231-2-1, l231-2-2 et l231-3.

**Loi n° 2016-41 du 26/01/2016 – article 219 :**

L’obtention d’une licence d’une fédération sportive est subordonnée à la présentation d’un certificat médical datant de moins d’un an et permettant d’établir l’absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée.

Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par une fédération sportive, le certificat médical atteste l’absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernés en compétition

Fait à .....

Le.....

Signature du médecin

Cachet professionnel :

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



## ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

À conserver avec la fiche d'inscription du licencié 2FOPEN-JS  
au Comité Départemental ou dans le club ou la section concerné

*Pour le renouvellement de ma licence 2FOPEN-JS (sans interruption de saison sportive)*

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la Fédération Française Omnisports pour les Personnels de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports pour la saison 2020/2021, je soussigné(e) .....  
..... atteste avoir rempli le questionnaire de santé fixé par arrêté du Ministre chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au Journal officiel du 4 mai 2017.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au comité 2FOPEN-JS / USFEN-FP ou section affiliée au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence 2FOPEN-JS.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du Sport,

J'ai répondu NON à chacune des rubriques du questionnaire dans ce cas je transmets la présente attestation à mon comité 2FOPEN-JS / USFEN-FP ou section affiliée au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence 2FOPEN-JS.

J'ai répondu OUI à une ou plusieurs rubriques du questionnaire dans ce cas je m'engage à fournir un certificat médical établi après le 1er juillet attestant l'absence de contre-indication à la pratique ....., à mon comité 2FOPEN-JS / USFEN-FP ou section affiliée.

Nom et prénom :

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature :

Dans le cas où le licencié concerné est mineur :

Nom et prénom du représentant légal :

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature :



Nom et Adresse du Club Santé Séniors affilié au Comité Départemental USFEN-FP / 2FOPEN-JS :

**Demande de licence MGEN / 2FOPEN-JS  
Saison 2020/2021**

**Avez-vous déjà été licencié(e) de la 2FOPEN-JS ?**

OUI  NON

N° licence :

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
NOM (en majuscules) :	
PRÉNOM :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	VILLE :
TÉLÉPHONE :	
TÉLÉPHONE PORTABLE :	
DATE DE NAISSANCE :	/ / 19
ADRESSE EMAIL :	
Licencié(e) en situation de handicap	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Licencié(e) dans une autre fédération	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Assurance optionnelle IA Sport + souhaitée (11€)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>Club Santé Séniors :</b>	
ACTIVITÉ 1 :	
ACTIVITÉ 2 :	

**Je choisis la licence MGEN / 2FOPEN-JS 2020/2021: (cochez la case)**

- Licence : 27 €  
 Licence avec option IA Sport + : 38 €  
 Licence temporaire (renouvelable 2 fois / an) : 9 €  
 du ..... au .....

Chèque de (cochez la case) :  27 €  38 €  9 €

à l'ordre de .....

Espèces  Banque : ..... N° .....

**J'atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire à l'option indemnités corporelles renforcée « I.A. Sport+ ».**

Je souhaite souscrire la garantie « I.A. Sport+ » qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'ai bien noté que la garantie I.A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Je souhaite renoncer à toute assurance de base ou renforcée et dans l'hypothèse où je souhaite demander le remboursement de la part de l'assurance liée à ma licence, j'ai pris note que je devrais envoyer un courrier au siège 2FOPEN-JS ou un mail à [comptabilite@2fopen.com](mailto:comptabilite@2fopen.com) indiquant mon nom, prénom, n° de licence 2FOPEN-JS, en y joignant un RIB personnel ou par coupon détachable MAIF (cf documents MAIF via votre comité départemental ou section).

J'ai noté que ma prise de licence donne l'autorisation à la 2FOPEN-JS d'utiliser, pour la gestion de ses licenciés, les données personnelles ci-dessus et j'ai pris note que je pourrai à tout moment exercer mon droit de regard sur elles.

J'ai noté que ma prise de licence vaut acceptation de l'abonnement au bulletin d'information électronique de la 2FOPEN-JS et j'ai pris note que je pourrai à tout moment m'en désabonner.

Fait à : .....

Le : .....

Signature :

La Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports a souscrit auprès de la MAIF, un contrat d'assurance des Risques Autres que les Véhicules à Moteur (RAQVAM), afin de garantir par le biais de la licence, les activités organisées tant par la Fédération que par ses structures qui lui sont affiliées.

\*\*\*\*\*

Au cours de votre pratique d'activités physiques et sportives, vous encourez deux risques : celui d'être responsable d'un accident et celui d'en être victime. Par le biais de votre licence, vous possédez à cet effet une assurance fédérale en trois volets :

- Assurance de responsabilité civile
- Assurance défense recours
- Assurance Indemnisation des dommages corporels

**Assurance de Responsabilité Civile :** Si vous êtes reconnu(e) responsable, la MAIF prend en charge l'indemnisation de la victime. Cette garantie de responsabilité vous est acquise automatiquement avec votre licence (conformément à l'Article 1321-1 du Code du Sport). Elle couvre les dommages corporels causés aux tiers (y compris les autres licenciés 2FOPEN-JS), les dommages matériels et les dommages immatériels consécutifs à un accident.

**Assurance Défense Recours :** Cette garantie, d'ordre juridique, est incluse dans votre licence. Elle s'exerce la plupart du temps, dans le cadre des dommages garantis et comporte la défense pénale. La MAIF prend en charge les frais de défense de l'assuré à concurrence d'une somme généralement précisée aux conditions particulières. En aucun cas l'amende infligée à l'assuré ne peut être garantie si ce dernier est condamné par les tribunaux devant lesquels il est cité. Le recours contre le responsable : la MAIF exerce à ses frais pour le compte de son assuré, le recours contre le responsable de l'accident ; ce recours étant fait soit amiablement soit judiciairement.

**Assurance Indemnisation des dommages corporels :** Cette garantie strictement personnelle, vous permet de bénéficier de capitaux spécifiques en cas de dommages corporels d'origine accidentelle (ITT, invalidité permanente, décès, compléments en cas de frais médicaux...). La 2FOPEN-JS vous donne par ailleurs (conformément à l'Article 1321-6 du Code du Sport), la faculté de souscrire des capitaux plus élevés en fonction de vos besoins personnels (en prenant l'Option IA Sport +). La licence 2FOPEN-JS inclut une part assurance IDC dont vous pouvez demander le remboursement (2,50 €) par courrier ou mail auprès du siège fédéral : [comptabilite@2fopen.com](mailto:comptabilite@2fopen.com), en joignant un RIB personnel.

Certificat médical obligatoire pour toute activité sportive pratiquée à joindre chaque année avec ce document. A défaut, l'attestation du questionnaire de santé dûment remplie et signée **après le 01/09/2020**